

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 19 du 4 mai 2017

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de l'air

Texte 29

CIRCULAIRE N° 5144/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF
portant abrogation de texte.

Du 7 avril 2017

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *sous-direction « gestion des ressources » ; bureau « gestion administrative ».*

CIRCULAIRE N° 5144/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF portant abrogation de texte.

Du 7 avril 2017

NOR D E F L 1 7 5 0 7 1 6 C

Texte abrogé :

Circulaire n° 62/DEF/DRHAA/SDGR/BGA/DANS/DNA du 18 mai 2011 (BOC N° 40 du 30 septembre 2011, texte 31).

Référence de publication : BOC n° 19 du 4 mai 2017, texte 29.

1. Le texte ci-après est abrogé :

- circulaire n° 62/DEF/DRHAA/SDGR/BGA/DANS/DNA du 18 mai 2011 relative à l'avancement des officiers d'active de l'armée de l'air en 2012.

2. La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade aérienne
sous-directeur « gestion des ressources »,*

Christophe VUILLEMIN.